

CODE CRIMINEL

TABLE DES MATIÈRES

TITRE ABRÉGÉ. a. 1.

INTERPRÉTATION. a.2.

PARTIE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Dispositions générales, aa. 3-20.
Parties aux infractions, aa. 21-24.
protection des personnes chargées de l'application et de l'exécution de la loi, aa. 25-31.
Répression des émeutes, aa. 32, 33.
Défense de la personne, aa. 34-37.
Défense des biens, aa. 38-42.
Protection des personnes exerçant l'autorité, aa. 43-45.

PARTIE II

INFRACTIONS CONTRE L'ORDRE PUBLIC.

Trahison et autres infractions contre l'autorité et la personne de la Reine, aa. 46-48.
Actes prohibés, aa. 49-57.
Passeports, aa. 58, 59.
Sédition, aa. 60-63.
Atteintes illégales et émeutes, aa. 64-70.
Exercices illégaux, a. 71.
Duels, a. 72.
Prise de possession et détention par la force, aa. 73, 74.
Piraterie, aa. 75, 76.
Substances dangereuses, aa. 77-80.
Combats concertés, a. 81.
Armes offensives, aa. 82-98.

PARTIE III

INFRACTIONS CONTRE L'APPLICATION DE LA LOI ET L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Interprétation, a. 99.
Corruption et désobéissance, aa. 100-111.
Personnes qui trompent la justice, aa. 112-123.
Évasion et délivrance de prisonniers, aa. 124-129.

PARTIE IV

INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL; ACTES CONTRAIRES AUX MŒURS; INCONDUITE.

Interprétation, a. 130.
Dispositions spéciales, aa. 131-134.
Infractions d'ordre sexuel, aa. 135-149.
Infractions tendant à corrompre les mœurs, aa. 150-157.
Inconduite, aa. 158-164.
Nuisances, aa. 165-167.

PARTIE V

MAISONS DE DÉSORDRE, JEUX ET PARIS.

Interprétation, a. 168.
 Présomptions, aa. 169, 170.
 Perquisition, aa. 171-174.
 Entrave à l'exécution d'un mandat, a. 175.
 Jeux et paris, aa. 176-181.
 Maisons de débauche, aa. 182-183.
 Entremetteurs, a. 184.

PARTIE VI

INFRACTION CONTRE LA PERSONNE ET LA RÉPUTATION.

Interprétation, a. 185.
 Devoirs tendant à la conservation de la vie, aa. 186-190.
 Négligence criminelle, aa. 191-193.
 Homicide, aa. 194-200.
 Meurtre, homicide involontaire coupable et infanticide, aa. 201-211.
 Suicide, aa. 212, 213.
 Négligence à la naissance d'un enfant et suppression de part, aa. 214, 215.
 Lésions corporelles et actes et omissions qui mettent les personnes en danger, aa. 216-220.
 Automobiles, endroits dangereux et navires innavigables, aa. 221-229.
 Voies de fait, aa. 230-232.
 Enlèvement et rapt, aa. 233-236.
 Avortement, aa. 237, 238.
 Maladies vénériennes, a. 239.
 Infractions aux droits conjugaux, aa. 240-243.
 Célébration illicite du mariage, aa. 244, 245.
 Libelle blasphématoire, a. 246.
 Libelle diffamatoire, aa. 247-266.
 Verdicts, a. 267.

PARTIE VII

INFRACTIONS CONTRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ.

Interprétation, a. 268.
 Vol, aa. 269-280.
 Infractions ressemblant au vol, aa. 281-287.
 Vol qualifié et extorsion, aa. 288-291.
 Introduction par effraction, aa. 292-295.
 Avoir en sa possession, aa. 296-302.
 Escroquerie, aa. 303-308.
 Faux et infractions similaires, aa. 309-321.

PARTIE VIII

OPÉRATIONS FRAUDULEUSES EN MATIÈRE DE CONTRATS ET DE COMMERCE.

Interprétation, a. 322.
 Fraude, aa. 323-329.
 Falsification de livres et documents, aa. 340-345.
 Supposition de personne, aa. 346-348.
 Contrefaçon de marque de commerce et de désignations de fabrique, aa. 349-357.
 Épaves, a. 358.
 Approvisionnements publics, aa. 359-364.
 Violation de contrat, intimidation et distinction injuste envers les syndiqués, aa. 365-367.
 Commissions secrètes, a. 368.
 Bons-primes, a. 369.

PARTIE IX**ACTES VOLONTAIRES ET PROHIBÉS CONCERNANT CERTAINS BIENS.**

- Interprétation, aa. 370, 371.
- Méfais, aa. 372-373.
- Crime d'incendie et autres incendies, aa. 374-377.
- Autre intervention concernant des biens, aa. 378-384.
- Bétail et autres animaux, aa. 385, 386.
- Cruauté envers les animaux, aa. 387-390.

PARTIE X**INFRACTIONS RELATIVES À LA MONNAIE.**

- Interprétation, a. 391.
- Fabrication, a. 392.
- Possession, aa. 393, 394.
- Mise en circulation, aa. 395-397.
- Dégradation ou affaiblissement de la monnaie, aa. 398-400.
- Instruments ou matières, aa. 401, 402.
- Annonce et trafic de la monnaie contrefaite ou des symboles de valeur contrefaits, aa. 403.
- Dispositions spéciales relatives à la preuve, a. 404.
- Confiscation, a. 405.

PARTIE XI**TENTATIVES—COMLOTS—COMPLICES.**

- Tentatives—comlots—complices, aa. 406-412.

PARTIE XII**JURIDICTION.**

- Dispositions générales, aa. 413-418.
- Jurisdiction spéciale, aa. 419-423.
- Règles de cour, a. 424.

PARTIE XIII**PROCÉDURE ET POUVOIRS SPÉCIAUX.**

- Pouvoirs généraux de certains fonctionnaires, aa. 425-433.

PARTIE XIV**MESURES CONCERNANT LA COMPARUTION D'UN PRÉVENU DEVANT UN JUGE DE PAIX.**

- Arrestation sans mandat, aa. 434-438.
- Dénonciation, sommation et mandat, aa. 439-445.
- Procédure en vue d'obtenir la comparution d'un prisonnier, a. 446.
- Visa du mandat, a. 447.
- Mandat du coroner, a. 448.

PARTIE XV**PROCÉDURE À L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE.**

- Jurisdiction, aa. 449, 450.
- Pouvoirs du juge de paix, aa. 451, 452.
- Manière de recueillir les témoignages, aa. 453-455.
- Renvoi lorsque l'infraction a été commise dans une autre juridiction, a. 456.
- Procédure lorsque le témoin refuse de déposer, a. 457.
- Dispositions rectificatives, aa. 458, 459.
- Décision et engagements, aa. 460, 461.
- Transmission du dossier, a. 462.
- Cautionnement, aa. 463-465.

PARTIE XVI**ACTES CRIMINELS—PROCÈS SANS JURY.**

- Interprétation, a. 466.
- Jurisdiction des magistrats
 - Jurisdiction absolue, a. 467.
 - Jurisdiction du magistrat avec consentement, aa. 468-471.
 - Jurisdiction des juges, aa. 472, 473.
- Choix, aa. 474-477.
- Procès, a. 478.
- Généralités, aa. 479-484.

PARTIE XVII**PROCÉDURE PAR ACTE D'ACCUSATION.**

- Présentation de l'acte d'accusation, aa. 485-491.
- Dispositions générales quant aux chefs d'accusation, aa. 492, 493.
- Dispositions spéciales quant aux chefs d'accusation, aa. 494-496.
- Détails, a. 497.
- Propriété de biens, a. 498.
- Réunion ou séparation de chefs d'accusation, 499-501.
- Réunion des accusés dans certains cas, aa. 502, 503.
- Procédures devant le grand jury, aa. 504-506.
- Procédure lorsque l'accusé est en liberté, a. 507.
- Renvoi de l'affaire devant le tribunal d'une autre circonscription territoriale, aa. 508, 509.
- Modification, aa. 510, 511.
- Inspection et copies des documents, aa. 512-514.
- Plaidoyers, aa. 515-522.
- Défense d'aliénation mentale, aa. 523-527.
- Corporations, 528-531.
- Dossier des procédures, aa. 532, 533.
- Jurys, a. 534.
- Jurys mixtes, aa. 535, 536.
- Récusation du tableau des jurés, aa. 537-539.
- Formation de la liste du jury, aa. 540-553.
- Procès, aa. 554-561.
- Preuves au procès, aa. 562-564.
- Enfants et jeunes personnes, a. 565.
- Corroboration, a. 566.
- Verdicts, aa. 567-570.
- Condammations antérieures, aa. 571-574.
- Sentence, aa. 575-577.
- Vices de forme dans la convocation des jurés, aa. 578-580.

PARTIE XVIII**APPELS—ACTES CRIMINELS.**

- Définition, appels, actes criminels, aa. 581-585.
- Procédures en appel, aa. 586-591.
- Pouvoirs de la cour d'appel, aa. 592-595.
- Pouvoirs du ministre de la Justice, a. 596.
- Appels à la Cour suprême du Canada, aa. 597-600.
- Appels par le Procureur général du Canada, a. 601.

PARTIE XIX**COMPARUTION DES TÉMOINS.**

- Application, a. 602.
- Assignation ou mandat, aa. 603-605.
- Exécution ou signification, aa. 606-608.
- Témoin qui fait défaut ou s'esquive, aa. 609-612.
- Témoignage par commission, aa. 613-618.
- Témoignages antérieurement recueillis, a. 619.

PARTIE XX

PEINES, AMENDES, CONFISCATIONS, FRAIS ET RESTITUTION DE BIENS.

Peines en général, aa. 620-632.
Emprisonnement, aa. 633-635.
Remise d'un accusé au gardien de prison, a. 636.
Engagement de ne pas troubler l'ordre public, a. 637.
Sentence suspendue et libération conditionnelle, aa. 638-640.
Peine du fouet, a. 641.
Peine capitale, aa. 642-653.
Incapacités, a. 654.
Pardon, aa. 655-658.

PARTIE XXI

DÉTENTION PRÉVENTIVE.

Interprétation, a. 659.
Repris de justice, a. 660.
Individus atteints de psychopathie sexuelle criminelle, a. 661.
Dispositions générales, aa. 662-667.

PARTIE XXII

EFFET ET MISE À EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS.

Effet et mise à exécution des engagements, aa. 668-679.

PARTIE XXIII

RECOURS EXTRAORDINAIRES.

Recours extraordinaires, aa. 680-691.

PARTIE XXIV

DÉCLARATIONS SOMMAIRES DE CULPABILITÉ.

Interprétation, aa. 692, 693.
Peine, a. 694.
Dénonciation, aa. 695-699.
Sommaton et mandat, a. 700.
Irrégularités et objections, aa. 701-704.
Procès, aa. 705-710.
Décision, aa. 711-716.
Engagement de ne pas troubler l'ordre public, aa. 717-718.
Appel, aa. 719-723.
Cautionnement par l'appelant, aa. 724, 725.
Procédure sur appel, aa. 726-732.
Exposé de cause, aa. 733-742.
Pourvois devant la cour d'appel, a. 743.
Honoraires et allocations, a. 744.

PARTIE XXV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET CORRÉLATIVES.

Dispositions transitoires et corrélatives, aa. 745-752.

PARTIE XXVI

FORMULES.

Formules, a. 753.